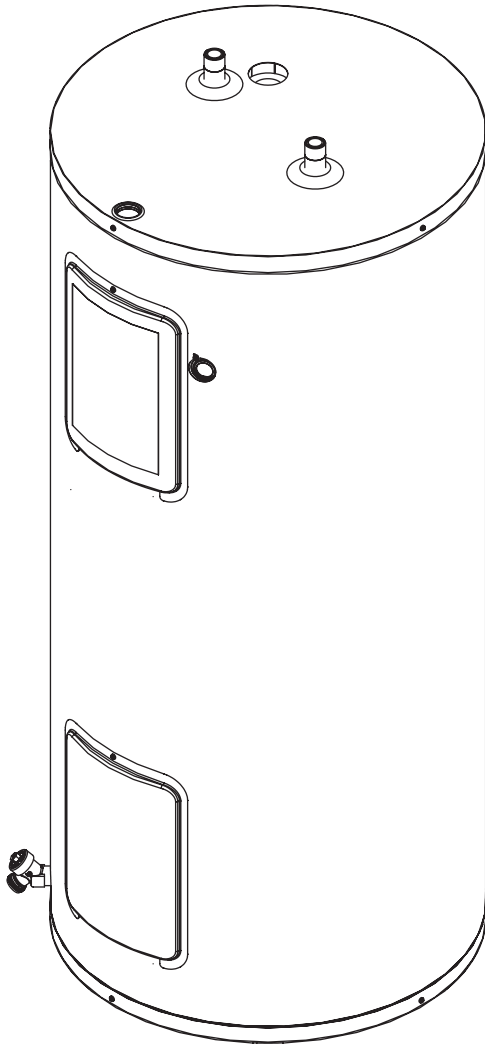


RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE RÉSIDENTIELS MANUEL DU PROPRIÉTAIRE DIRECTIVES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION



⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous de bien suivre les directives données dans ce manuel afin de réduire au minimum le risque d'incendie, d'explosion, des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

- **NE TENTEZ JAMAIS** d'enlever la porte d'accès sans couper l'alimentation électrique.
- **NE FAITES PAS** de réparation ou de remplacement des pièces électriques installées sur ce réservoir d'entreposage sans couper l'alimentation électrique.
- **NE BRANCHEZ JAMAIS** ce réservoir d'entreposage sur aucun autre voltage que celui indiqué sur la plaque signalétique.
- **NE BRANCHEZ PAS** le fil d'alimentation électrique ailleurs que dans l'entrée électrique du réservoir d'entreposage.
- **N'ACTIVEZ JAMAIS** le réservoir d'entreposage sans qu'il ne soit complètement rempli d'eau.
- **NE VIDANGEZ JAMAIS** le réservoir d'entreposage sans avoir coupé l'alimentation électrique.
- **N'ENTREPOSEZ JAMAIS** ni utilisez d'essence ou tout autre produit inflammable ou liquide dégageant des vapeurs corrosives à proximité de cet appareil.

QUOI FAIRE DANS LE CAS OÙ VOUS SENTEZ DE LA FUMÉE

- Coupez immédiatement l'alimentation électrique.
- Si la fumée persiste, appelez les pompiers.
- Lorsque la fumée a cessé, appelez un technicien certifié pour identifier le problème et effectuer les réparations.

IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES AVANT DE PROCÉDER. UNE INSTALLATION APPROPRIÉE PERMETTRA UN FONCTIONNEMENT SÉCURITAIRE ET EFFICACE ÉLIMINANT AINSI DES FRAIS D'ENTRETIEN QUI NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE. LISEZ LA GARANTIE DU PRODUIT CITÉE DANS CE MANUEL ET N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR ET DE RETOURNER LA CARTE, LE CAS ÉCHÉANT, ET LE CERTIFICAT DE GARANTIE APPLICABLE. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VEUILLEZ APPELER VOTRE FOURNISSEUR. **CONSERVEZ CE MANUEL POUR TOUTES RÉFÉRENCES ULTÉRIEURES.**

Pour vos dossiers, veuillez entrer ci-dessous les numéros de modèle et de série :

No. de modèle # _____

No. de série # _____



TABLE DES MATIÈRES

Directives de sécurité	2
Directives d'installation	3
Emplacement	3
Système de plomberie	3
Soupape de sûreté température et pression	3
Augmentation de la pression dans le système d'eau	4
Remplissage du réservoir d'entreposage	4
Connexions électriques	4
Couvertures isolantes	5
Liste de vérification pour l'installation	5
Directives d'utilisation	5
Allumage du réservoir d'entreposage	5
Procédure de démarrage	5
Réglage de la température de l'eau	5
Entretien général	6
Condensation	6
Cuve du réservoir d'entreposage	6
Remplacement du thermostat	6
Soupape de sûreté température et pression	6
Anode	6
Vidange du réservoir d'entreposage	7
Absence prolongée	7
Procédure de service	7
Liste de pièces de remplacement	8
Garantie	9

DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, de même que celle des autres durant l'installation, l'utilisation et l'entretien de ce réservoir d'entreposage, plusieurs consignes concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien de ce réservoir d'entreposage vous sont prodiguées dans ce manuel. Lisez-les et conformez-vous à tous ces messages. Ils attireront votre attention sur les risques potentiels, vous diront comment réduire tout risque de blessures et, finalement, à quoi vous vous exposez si vous ne suivez pas les directives.



Ceci est le symbole d'alerte de sécurité. Ce symbole vous avertit des risques potentiels de blessures graves ou même la mort qui peuvent survenir pour vous et toute autre personne. Tous les messages concernant la sécurité seront précédés du symbole d'alerte de sécurité et du mot «DANGER» ou «AVERTISSEMENT».



DANGER

Des blessures graves ou même la mort peuvent survenir si vous ne suivez pas les directives **immédiatement**.



AVERTISSEMENT

Des blessures graves ou même la mort peuvent survenir si vous ne suivez pas les directives.

AVERTISSEMENT

NE PAS utiliser ce réservoir d'entreposage s'il a été submergé dans l'eau, même partiellement. Faites inspecter le réservoir d'entreposage par un technicien qualifié et remplacez toute partie du système de contrôle qui a été submergée dans l'eau. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

IMPORTANT

Ces directives servent de guide d'installation et d'utilisation pour votre réservoir d'entreposage. Si elles ne sont pas suivies, le fabricant ne pourra être poursuivi en justice sous quelque forme que ce soit. Toutefois, il est à noter que, pour assurer votre sécurité et éviter certains dommages causés par une installation inadéquate, ce réservoir d'entreposage doit être installé par un professionnel certifié et selon tous les règlements locaux, ou en l'absence de tels règlements, selon le code canadien de l'électricité CSA-C22.1, au Canada, et/ou *the National Electrical Code, ANSI/NFPA 70* aux États-Unis.

Avant de lire les directives d'installation :

- 1) Faites l'inspection du réservoir d'entreposage et de ses composantes pour vous assurer qu'ils ne sont pas endommagés. **NE PAS** installer ou tenter de réparer une pièce endommagée. S'il y a eu dommage, appelez le marchand où vous vous êtes procuré le réservoir d'entreposage ou le fabricant inscrit sur votre carte de garantie.
- 2) Assurez-vous que le voltage d'alimentation électrique soit le même que celui indiqué sur la plaque signalétique du réservoir d'entreposage.

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Cette série de réservoirs d'entreposage est offerte en format de 30, 40 et 60 gallons. Ils ont été conçus pour fournir de l'eau chaude lors d'un usage résidentiel, lorsqu'ils sont combinés à une chaudière à serpentin ou autre source pour le chauffage de l'eau. Chaque réservoir d'entreposage est muni d'un thermostat réglé en usine. Le thermostat est pré-câblé à une pompe circulatrice, qui est vendue séparément. N'utiliser qu'un modèle de pompe avec armature en bronze et calibrée à 110 ou 120 volts. L'installation de la pompe doit se faire conformément aux directives du fabricant.

Emplacement

Le réservoir d'entreposage doit être situé le plus près possible d'une prise électrique et de l'endroit où l'on fait principalement usage d'eau chaude. Cet emplacement doit être à l'abri du gel. La position qu'occupe le réservoir d'entreposage doit permettre l'enlèvement des portes d'accès pour l'inspection, l'ajustement et la réparation des thermostats. Le robinet de vidange doit aussi être accessible. Le réservoir d'entreposage doit être situé à proximité d'un drain de plancher qui s'écoule librement. Dans le cas où le drain de plancher n'est pas adjacent au réservoir d'entreposage, un bassin de rétention approprié doit être installé sous le réservoir d'entreposage. Sa largeur sera d'au moins quatre (4) pouces (10,2 cm) de plus que le diamètre du réservoir d'entreposage et sa profondeur d'au moins un (1) pouce (2,5 cm) de plus, donnant accès au robinet de vidange. Afin de prévenir tout dommage à la propriété pouvant être causé par une fuite d'eau provenant de la tuyauterie, de la soupape de sûreté ou du réservoir d'entreposage, ce bassin doit être raccordé au système d'égout de la propriété.

Dans le cas où cette dernière recommandation basée sur les codes du bâtiment n'est pas respectée, le fabricant ne pourra être tenu responsable de tout dommage causé par une quelconque fuite d'eau, car tout réservoir d'entreposage percera un jour ou l'autre.

Si le réservoir d'entreposage est installé sur un tapis, on doit placer un panneau de bois ou de métal sous le réservoir d'entreposage. Ce panneau devra avoir au moins trois (3) pouces (7,6 cm) de plus en longueur et en largeur que le réservoir d'entreposage. Lorsque le réservoir d'entreposage est installé dans une alcôve ou un placard, le panneau doit recouvrir la totalité de la surface du plancher.

Système de plomberie

Référez-vous à l'**Illustration 1** pour une installation typique pour un seul réservoir d'entreposage et à l'**Illustration 2** pour une installation typique comprenant plusieurs réservoirs d'entreposage. En respectant cette disposition, vous vous assurez d'un fonctionnement efficace tout au long de la durée de vie du réservoir d'entreposage. Avant de faire les raccordements de plomberie, localisez l'entrée d'eau **FROIDE** et la sortie d'eau **CHAUDE**. Ces raccords galvanisés ont un diamètre de 3/4 de pouce NPT fileté mâle. Assurez-vous que le tuyau plongeur soit bien installé dans l'entrée d'eau froide. Installez un robinet d'arrêt sur la conduite d'eau froide, près du réservoir d'entreposage. Il est recommandé d'installer des joints de raccords sur les conduites d'eau froide et d'eau chaude pour faciliter le remplacement du réservoir, si nécessaire.

Lorsque vous effectuez les raccordements d'eau froide et d'eau chaude au réservoir, utilisez un ruban de Teflon^{MD} ou un composé

d'étanchéité de qualité alimentaire, pour une étanchéité de joint de bonne qualité, et assurez-vous que tous les joints soient bien serrés. **NE PAS CHAUFFER CES RACCORDS** lorsque l'on effectue des raccordements soudés au réservoir d'entreposage. Souder le tuyau à un raccord fileté avant de le visser aux raccords du réservoir. Il est important de ne pas chauffer l'entrée d'eau froide, car elle contient un tube d'arrivée d'eau non-métallique. **IL EST INTERDIT D'UTILISER UNE FLAMME NUE** pour souder les raccords au réservoir. La chaleur endommagera ou même détruira le plastique recouvrant l'intérieur des raccords. **Ceci entraînera une détérioration prématurée des raccords et ne sera pas couvert par la garantie.**

⚠ AVERTISSEMENT

Les conduites d'alimentation et composants pour le chauffage de l'eau raccordées au réservoir d'entreposage doit convenir à un appareil utilisant de l'eau potable. Des produits chimiques toxiques, comme ceux utilisés dans le traitement des chaudières, ne doivent pas être introduits dans le réservoir d'entreposage.

Illustration 1

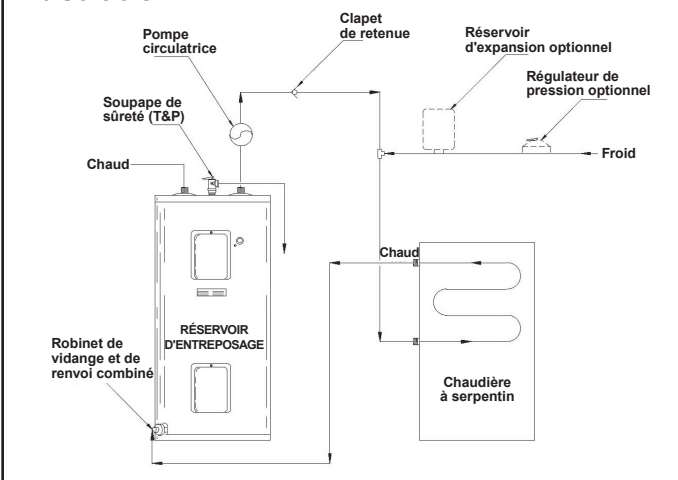
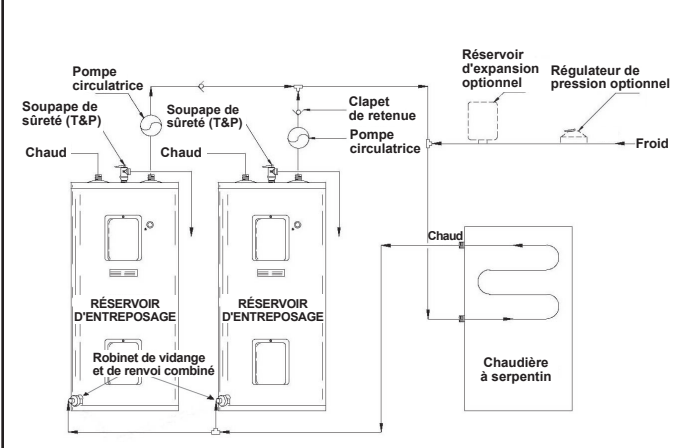


Illustration 2



Soupape de sûreté température et pression

Afin d'offrir une protection sans faille contre une pression et/ou une température excessive, une soupape de sûreté de température et pression qui respecte les exigences de la norme *Relief Valves and Automatic Gas Shut-Off Devices for Hot Water*

DIRECTIVES D'INSTALLATION

Supply Systems, CSA 4.4, au Canada, et/ou ANSI Z21.22, aux États-Unis **DOIT ÊTRE** installée par l'installateur lorsqu'elle n'a pas déjà été installée à l'usine par le fabricant. Le réglage de pression maximum de cette soupape de sûreté ne dépasse pas la pression hydrostatique d'opération du réservoir d'entreposage (150 psi = 1 034 kPa). Cette soupape de sûreté ne devrait jamais être enlevée ou obstruée.

⚠ AVERTISSEMENT

NE PAS boucher la soupape de sûreté de température et pression ni son tuyau d'évacuation. **NE PAS** enlever la soupape de sûreté. Assurez-vous que la dimension de la soupape de sûreté soit adéquate pour le réservoir d'entreposage. Si la soupape de sûreté coule sans arrêt, appelez un technicien qualifié pour corriger le problème. Ne pas suivre ces directives peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Si vous devez changer cette soupape de sûreté, veuillez utiliser uniquement une soupape de sûreté de température et pression conçue à cette fin. Ne jamais installer une soupape de sûreté usagée qui pourrait être endommagée ou inadéquate pour votre nouveau réservoir d'entreposage. Cette nouvelle soupape devra respecter les règlements locaux ou, au moins, les exigences citées précédemment. Ne jamais installer une autre soupape entre la soupape de sûreté et le réservoir d'entreposage.

Un tuyau d'évacuation doit être installé à la sortie de la soupape de sûreté. Le tuyau d'évacuation :

- Ne doit pas être inférieur au diamètre de la sortie de la soupape de sûreté.
- Ne doit pas être à moins de six (6) pouces (15,2 cm) ni à plus de douze (12) pouces (30,5 cm) au-dessus du drain de plancher.
- Ne doit être obstrué d'aucune façon. Ne pas fileter, capsuler ou obstruer la sortie de cette embouchure d'aucune manière.
- Doit être fabriqué avec un matériau capable de supporter une température de 210°F (99°C) sans se déformer.
- Doit être installé pour permettre un drainage complet de la soupape de sûreté ainsi que du tuyau d'évacuation.
- Doit être à proximité d'un drain de plancher.

Accumulation de la pression dans le système d'eau

Lorsque le réservoir d'entreposage fonctionne, l'eau chauffée prend de l'expansion et crée ainsi une montée de pression. Cette particularité est normale et représente l'une des raisons pour laquelle l'installation d'une soupape de sûreté est nécessaire. Lorsqu'un système d'eau froide domiciliaire comporte, soit un clapet de retenue, un compteur d'eau ou une soupape de réduction de pression, le réseau doit être muni d'un réservoir d'expansion afin d'éviter le «coup de bélier», sinon la garantie est nulle (voir **Illustration 1 et 2**). Une accumulation de pression est indiquée par de fréquents déversements d'eau s'échappant de la soupape de sûreté. Toutefois, si la soupape de sûreté laisse échapper l'eau de façon continue, il se peut que le fonctionnement de celle-ci soit défectueux. Vous devrez alors faire appel à un technicien certifié afin qu'il vérifie le système et qu'il apporte les correctifs nécessaires.

Remplissage du réservoir d'entreposage

Assurez-vous que tous les tuyaux aient bien été bien raccordés. Pour remplir le réservoir d'entreposage :

- 1) Assurez-vous que le robinet de vidange soit fermé en

tournant celui-ci dans le sens horaire ↻.

- 2) Ouvrez le robinet d'arrêt d'eau froide manuel. Ce robinet doit rester ouvert aussi longtemps que le réservoir d'entreposage est utilisé. Ne faites jamais fonctionner le réservoir d'entreposage si le robinet d'arrêt d'eau froide manuel est fermé.

⚠ AVERTISSEMENT

N'ACTIVEZ JAMAIS le réservoir d'entreposage sans qu'il ne soit rempli complètement. Ne pas suivre cette directive peut entraîner un bris prématuré du réservoir d'entreposage et de ses pièces et n'est pas couvert par la garantie.

- 3) Afin de vous assurer que le réservoir d'entreposage soit bien rempli d'eau, ouvrez tous les robinets d'eau chaude dans la maison afin d'évacuer tout l'air contenu dans la tuyauterie du système de plomberie. Laissez ces robinets ouverts jusqu'à ce que l'eau y coule de façon continue.
- 4) Vérifiez toutes les connexions de plomberie pour vous assurer de leur étanchéité.

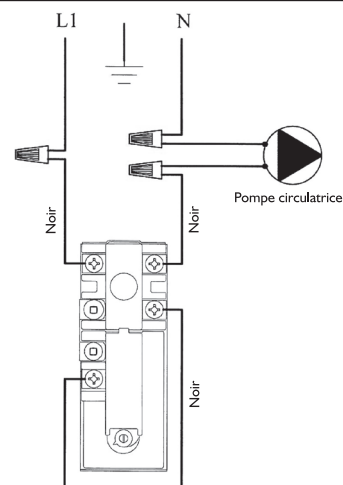
Connexions électriques

⚠ AVERTISSEMENT

Le réservoir d'entreposage fonctionne avec une source électrique externe. La mise à terre doit respecter tous les règlements locaux ou, en l'absence de tels règlements, le code canadien de l'électricité CSA-C22.1, au Canada, et/ou the National Electrical Code, ANSI/NFPA 70 aux États-Unis. Ne pas faire correctement la mise à la terre de ce réservoir d'entreposage peut occasionner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

- 1) Brancher l'alimentation électrique (110 / 120 volts / 60 Hz) sur le bloc d'alimentation situé sur le côté du réservoir d'entreposage.
- 2) Le thermostat est conçu pour un courant inductif maximal de 7 FLA à 120 VAC. Ne pas dépasser cette valeur dans le circuit.
- 3) Brancher une pompe circulatrice en série avec le thermostat, tel qu'indiqué dans l'**Illustration 3**. Un fil de mise à la terre doit être fourni à partir de la connexion de mise à la terre du panneau électrique vers la vis de mise à la terre du boîtier de raccordement.
- 4) Ne pas installer ni brancher d'éléments de chauffage électriques sur ce réservoir.

Illustration 3



DIRECTIVES D'UTILISATION

Couvertures isolantes

⚠ AVERTISSEMENT

La garantie du fabricant ne couvre pas les dommages causés par l'installation et l'utilisation de tout type d'appareil non-approuvé destiné à économiser l'énergie (autres que ceux autorisés par le fabricant) et utilisé dans, sur ou conjointement avec le réservoir d'entreposage. Le fabricant n'acceptera aucune responsabilité pour toute perte ou blessure pouvant résulter de l'usage de ces appareils non-autorisés. L'usage de tout appareil non-autorisé et destiné à économiser l'énergie peut réduire la durée de vie du réservoir d'entreposage et peut causer des dommages à la propriété, des blessures graves et même la mort.

Les couvertures isolantes pour usage externe sur les réservoirs d'entreposage ne sont pas nécessaires. Si toutefois, l'application d'une couverture isolante est requise par les règlements locaux, veuillez porter une attention particulière aux avertissements suivants, de façon à ne pas entraver le bon fonctionnement du réservoir d'entreposage :

NE COUVREZ JAMAIS les étiquettes de mise en garde rattachées au réservoir d'entreposage et n'essayez pas de les relocaliser à l'extérieur de la couverture isolante.

NE COUVREZ JAMAIS la porte d'accès à l'élément et au thermostat et la soupape de sûreté de température et de pression.

Inspectez la couverture isolante régulièrement.

Liste de vérification pour l'installation

Emplacement

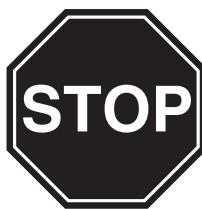
- Le réservoir d'entreposage est-il situé près de l'endroit où l'on fait principalement usage d'eau chaude?
- Le réservoir d'entreposage est-il à l'abri du gel?
- Un bassin de rétention a-t-il été installé sous le réservoir d'entreposage et relié à un drain de plancher?

Alimentation d'eau

- Le tuyau plongeur est-il installé dans l'entrée d'eau froide?
- La soupape de sûreté de température et de pression a-t-elle été installée?
- Le tuyau d'évacuation de la soupape de sûreté est-il installé au-dessus du drain de plancher?
- Tous les raccords de la tuyauterie sont-ils bien installés et étanches?
- Le réservoir d'entreposage est-il bien rempli d'eau?

Filage

- Le voltage d'alimentation électrique est-il le même que celui indiqué sur la plaque signalétique du réservoir d'entreposage?
- Le réservoir d'entreposage a-t-il été branché avec la bonne grosseur de fil et la bonne grosseur de fusible ou disjoncteur?
- Le réservoir d'entreposage a-t-il été mis à la terre?
- Les connexions électriques ont-elles été vérifiées et sont-elles bien serrées?



Allumage du réservoir d'entreposage

Avant de brancher le réservoir d'entreposage, assurez-vous que vous avez lu et compris toutes les directives et les avertissements dans ce manuel ainsi que sur le réservoir. Si vous avez des questions après la lecture des directives de branchement, appelez immédiatement un technicien de service qualifié, le service d'entretien ou votre fournisseur d'électricité.

⚠ AVERTISSEMENT

NE BRANCHEZ JAMAIS ce réservoir d'entreposage si :

- Il n'est pas complètement rempli d'eau.
- Le voltage d'alimentation électrique n'est pas le même que celui indiqué sur la plaque signalétique du réservoir d'entreposage.
- De l'essence ou tout autre liquide ou produit dégageant des vapeurs inflammables sont entreposés près du réservoir d'entreposage.

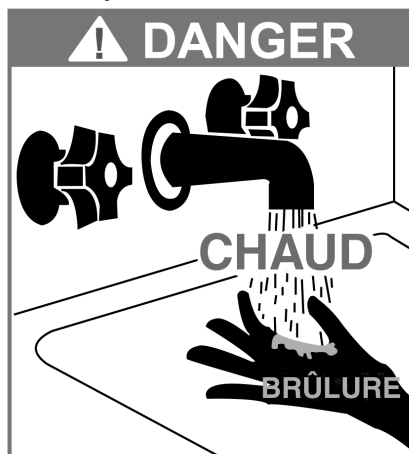
Ne pas suivre ces directives peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Procédure de démarrage

- 1) Avez-vous complété la liste de vérification pour l'installation?
- 2) Les thermostats sont-ils réglés à la température désirée (réglage en usine à 140°F (60°C))?
- 3) Enclenchez le disjoncteur sur le panneau électrique principal.
- 4) Assurez-vous que la boîte de fusibles ou le commutateur (s'il y en a un) près du réservoir d'entreposage soit à la position « ON ».
- 5) Si vous sentez une odeur de fumée, référez-vous à l'avertissement susmentionné.
- 6) Attendez une (1) heure. Après cette période d'attente, il devrait y avoir de l'eau chaude au robinet.
- 7) Si après une (1) heure, il n'y a pas d'eau chaude, assurez-vous que le fusible ou le disjoncteur fonctionne adéquatement.
- 8) Attendez une heure supplémentaire. Si après cette attente, il n'y a toujours pas d'eau chaude, contactez un technicien qualifié.

NOTE : Si après une (1) heure, vous ne retirez qu'une petite quantité d'eau chaude, assurez-vous que les raccords de plomberie ne soient pas inversés.

Réglage de la température de l'eau



⚠ AVERTISSEMENT

Une température trop élevée augmente sévèrement le danger de brûlures. À 160°F (71°C), l'eau chaude peut provoquer des brûlures au troisième degré en moins d'une (1) seconde, à 140°F (60°C) elle agira en cinq (5) secondes et à 130°F (54°C), en trente (30) secondes. Afin de réduire ce risque, il est requis de munir les points d'utilisation d'eau chaude de soupapes thermostatiques dans une résidence où il y a des enfants, des personnes handicapées ou âgées.

Le thermostat est réglé en usine à 140°F (60°C) pour les modèles canadiens et à 125°F (52°C) pour les modèles américains.

Pour ajuster la température du thermostat :

- 1) **COUPEZ** l'alimentation électrique.
- 2) Enlevez la porte d'accès et la laine minérale. **N'ENLEVEZ PAS** le protecteur du thermostat sur les modèles américains.
- 3) Tournez le sélecteur du thermostat à la température désirée à l'aide d'un tournevis à tête plate.
- 4) Remplacez la laine minérale et la porte d'accès avant de rétablir l'alimentation électrique.

Condensation

La condensation peut se former sur la cuve du réservoir d'entreposage :

- 1) Quand le réservoir d'entreposage est rempli d'eau froide pour la première fois.
- 2) Si le réservoir d'entreposage est trop petit pour les besoins du consommateur.
- 3) Quand une grande quantité d'eau chaude est utilisée en un court laps de temps et remplacée par de l'eau très froide.

Cette situation n'est pas rare et ne doit jamais être interprétée comme un réservoir d'entreposage qui coule. Elle disparaîtra lorsque l'eau sera chaude.

Puisqu'une quantité d'eau peut provenir de la condensation, il est important d'installer un bassin sous le réservoir d'entreposage. **Le fabricant ne peut être tenu responsable d'aucune façon pour des dégâts d'eau occasionnés par le réservoir d'entreposage.** Si le problème persiste une fois que le réservoir d'entreposage est réchauffé, vérifiez toutes les connexions de plomberie pour vous assurer qu'elles sont bien étanches.

Cuve du réservoir d'entreposage

Vidangez l'équivalent d'un seau d'eau, environ une fois par année. Ceci aura pour effet d'évacuer l'excès de sédiments qui reposent au fond de la cuve, car l'accumulation de ces sédiments réduira l'efficacité et la durée de vie du réservoir d'entreposage.

Remplacement du thermostat

⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'effectuer la réparation ou remplacement de pièces électriques installées sur ce réservoir d'entreposage, **COUPEZ** l'alimentation électrique. Ne pas suivre cette directive peut entraîner des dommages à la propriété, des blessures graves ou même la mort.

Remplacement d'un thermostat

- 1) **COUPEZ** l'alimentation électrique du réservoir d'entreposage.
- 2) Enlevez la porte d'accès inférieure et la laine minérale.
- 3) Débranchez les fils des contacts du thermostat.
- 4) Relevez les bras du support pour thermostat et glissez le thermostat vers le haut.
- 5) Remplacez le thermostat avec un nouveau thermostat du même modèle et manufacturier.
- 6) Rebranchez et serrez les fils sur les contacts du thermostat (voir **Illustration 3**).
- 7) Tournez le sélecteur du thermostat à la température désirée (voir la section **Réglage de la température de l'eau**).
- 8) Remplacez la laine minérale et la porte d'accès avant de rétablir l'alimentation électrique.

Soupape de sûreté température et pression

Activez manuellement la soupape de sûreté de température et pression, au moins une fois par année, en vous tenant éloigné de la sortie d'eau chaude pour éviter tout risque de brûlure. Relevez puis relâchez le levier pour lui permettre de fonctionner librement. Si après avoir effectué cette opération, vous vous apercevez que la soupape de sûreté continue de couler, remplacez-la par une nouvelle soupape.

Anode

Le réservoir d'entreposage est muni d'une anode de magnésium conçue pour prolonger la durée de vie de la cuve vitrifiée. Par électrolyse, l'anode se consume lentement protégeant ainsi la cuve vitrifiée contre la corrosion. Cette anode devrait être vérifiée tous les deux (2) ans. Remplacez toute anode consommée à plus de 50 %. Les directives requises pour changer l'anode peuvent vous être fournies par le manufacturier.

La longévité d'un réservoir d'entreposage diminue lorsqu'un adoucisseur d'eau est installé pour combattre la dureté de l'eau. Les sels minéraux ajoutés par l'adoucisseur augmentent la conductivité de l'eau et consomment l'anode plus rapidement. Dans ces conditions, l'anode de magnésium doit être remplacée par une anode d'aluminium approuvée par Giant, combinée avec l'ajout de pastilles de zinc.


Dans certaines conditions, le magnésium de l'anode réagira en produisant une eau teintée et/ou malodorante. L'odeur la plus courante est celle d'œufs pourris. Ce phénomène (sulfite d'hydrogène) est le résultat d'une réaction du magnésium de l'anode en contact avec de l'eau sulfureuse, provenant le plus souvent d'un puits. Ce problème peut être enrayé ou grandement diminué par le changement de l'anode de magnésium par une anode d'aluminium et le nettoyage du réservoir d'entreposage et du système de plomberie avec de l'eau de Javel. Si le problème persiste, l'installation d'un système de filtration spécial peut être nécessaire. Vous ne devez jamais retirer l'anode de façon permanente. Retirer l'anode diminuera la durée de vie du réservoir d'entreposage et annulera la garantie.

⚠ AVERTISSEMENT

Du gaz d'hydrogène peut se former dans un système d'eau chaude qui n'est pas utilisé durant une période d'au moins deux (2) semaines ou plus. **L'HYDROGÈNE EST UN GAZ TRÈS INFLAMMABLE.** Il est fortement recommandé d'ouvrir un robinet d'eau chaude dans la cuisine et de laisser l'eau couler pendant quelques minutes avant d'utiliser quelque appareil électrique relié au système d'eau chaude, tel un lave-vaisselle ou une machine à laver. S'il y a présence d'hydrogène, un bruit inhabituel s'échappera de la tuyauterie en ouvrant le robinet d'eau chaude. **NE PAS** fumer ou approcher une flamme près du robinet lorsqu'il est ouvert.

Vidange du réservoir d'entreposage

Pour vider complètement votre réservoir d'entreposage :

- 1) **COUPEZ** l'alimentation électrique.
- 2) Fermez le robinet d'arrêt d'eau froide manuel.
- 3) Connectez une des extrémités d'un boyau d'arrosage au robinet de vidange du réservoir d'entreposage et amenez l'autre extrémité à proximité du drain de plancher.
- 4) Ouvrez le robinet de vidange en le tournant dans le sens anti-horaire .
- 5) Ouvrez un robinet d'eau chaude pour laisser l'air entrer dans le système.

Absence prolongée

Si vous prévoyez des vacances ou une absence prolongée, il est fortement recommandé de fermer l'alimentation électrique ainsi que l'alimentation d'eau froide au réservoir d'entreposage. Cette recommandation aura pour effet d'économiser de l'énergie, de protéger votre propriété contre les dégâts occasionnés par le réservoir d'entreposage s'il coule durant votre absence, et d'empêcher que se forme une concentration d'hydrogène dans le système. Si le réservoir d'entreposage et la tuyauterie sont exposés à des températures très froides, vous devez les drainer. Rappelez-vous de vérifier le réservoir d'entreposage au complet après l'avoir fermé pour une période prolongée avant de le rallumer. Assurez-vous que le réservoir d'entreposage soit rempli complètement et que le robinet d'arrêt d'eau froide manuel soit ouvert avant de mettre en marche le réservoir d'entreposage.

Procédure de service

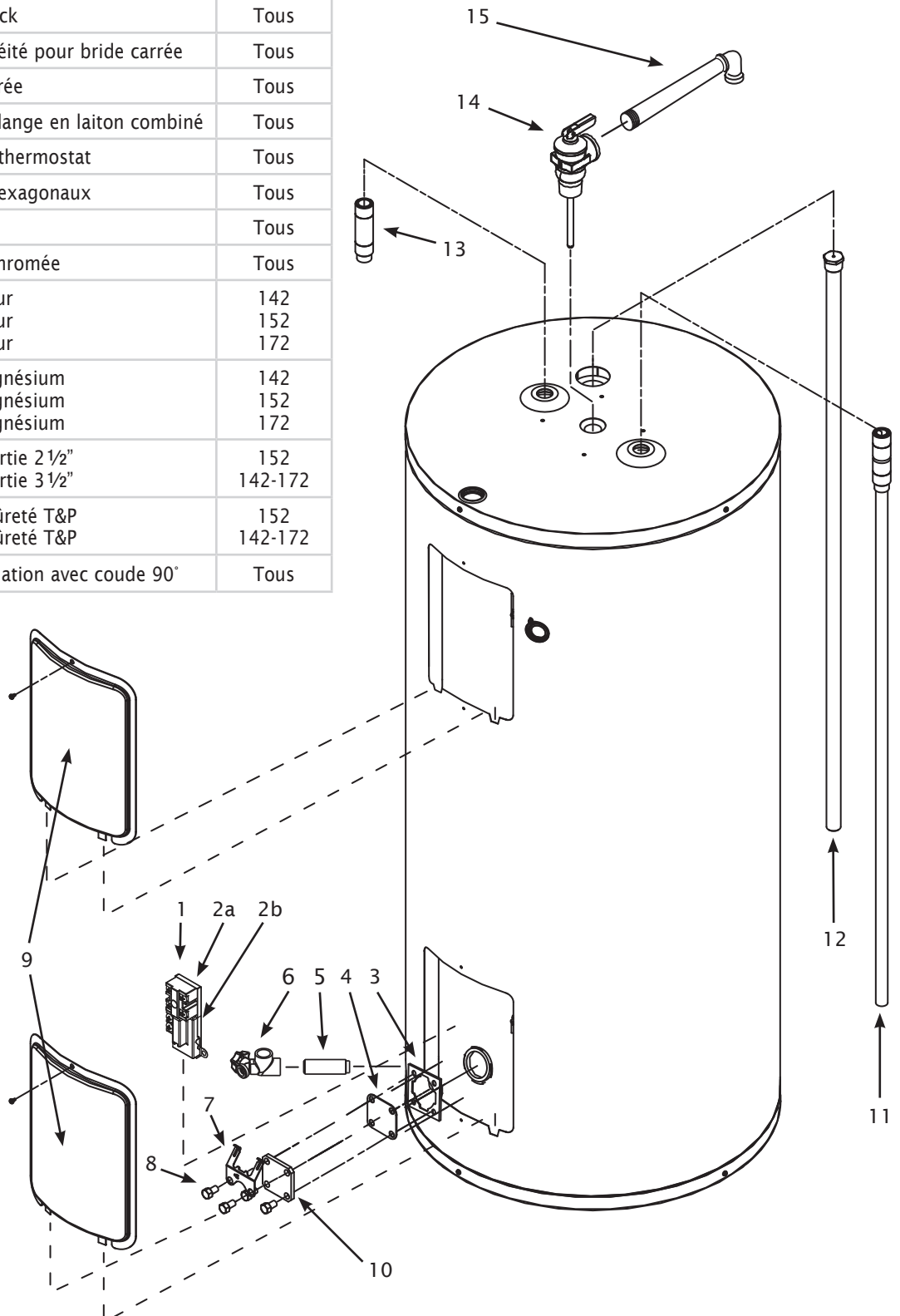
Si vous avez des problèmes avec votre réservoir d'entreposage, veuillez suivre les directives suivantes :

- 1) Communiquez avec l'installateur de votre réservoir d'entreposage.
- 2) Communiquez avec le département du service à la clientèle du manufacturier, par courriel : **service@giantinc.com** ou par téléphone au 1-800-363-9354 option 1. Afin de vous répondre de manière rapide et efficace, **ayez toujours les informations suivantes à portée de la main :**

- a) Le numéro de modèle;
- b) Le numéro de série;
- c) La date d'installation;
- d) Le nom du fournisseur
où a été acheté le réservoir d'entreposage;
- e) L'adresse complète où le réservoir
d'entreposage est installé;
- f) La description du problème.

PIÈCE DE REMPLACEMENT

No.	# de pièce	Description	Applicable sur modèles
1	TH3ZX006	Thermostat / limiteur de température combiné	Tous
2a	TH3ZX001	Limiteur de température à réenclenchement manuel	Tous
2b	TH3ZX004	Thermostat	Tous
3	99001204-A	Bride Twist-Lock	Tous
4	18G0003	Joint d'étanchéité pour bride carrée	Tous
5	16000011-A	Raccord d'entrée	Tous
6	DV3Z5000	Robinet de vidange en laiton combiné	Tous
7	18G0001	Support pour thermostat	Tous
8	45000026-A	Vis et écrou hexagonaux	Tous
9	99000061-A	Portes d'accès	Tous
10	99001203-A	Bride carrée chromée	Tous
11	DT005280 DT005410 22001525-A	Tuyau plongeur Tuyau plongeur Tuyau plongeur	142 152 172
12	MS145280 MS145410 MS145510	Anode de magnésium Anode de magnésium Anode de magnésium	142 152 172
13	NP022241 16000015-A	Raccord de sortie 2 1/2" Raccord de sortie 3 1/2"	152 142-172
14	18G0022 SVOZ4220	Soupape de sûreté T&P Soupape de sûreté T&P	152 142-172
15	19000009-A	Tuyau d'évacuation avec coude 90°	Tous





Améliorer la vie au quotidien

CERTIFICAT DE GARANTIE DE BASE LIMITÉE

CHAUFFE-EAU RÉSIDENTIELS ÉLECTRIQUES, AU GAZ ET RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE
(Ci-après nommés « Unité » ou « Équipement »)

GÉNÉRALITÉS

Le manufacturier garantit que, suite à la vérification de votre réclamation dans la période de garantie décrite ci-dessous, les dispositions nécessaires seront prises pour la réparation et/ou le remplacement de l'unité ou des pièces défectueuses, sujet aux conditions mentionnées dans ce document. De plus, lors du remplacement de l'unité ou d'une de ses pièces, la garantie couvrira seulement la période restante, c'est-à-dire à partir de la date d'installation de l'unité originale. Toutefois, la garantie se limite à un (1) équipement de remplacement. S'il s'avérait, dû à des circonstances exceptionnelles, que ce dernier soit défectueux, suite à sa vérification par notre département d'inspection, une nouvelle unité ou pièce sera octroyée afin d'honorer la garantie originale. La présente garantie ne s'adresse uniquement qu'au propriétaire original de l'achat, à son emplacement original d'installation et n'est pas transférable. Afin de se prévaloir de cette garantie, la carte de garantie devra avoir été complétée adéquatement et doit être expédiée chez GIANT dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'achat de l'équipement, sinon la garantie sera de : SIX (6) ans (chauffe-eau résidentiel dans une habitation familiale), de CINQ (5) ans (réservoir d'entreposage dans une habitation familiale) et d'UN (1) an (toute installation autre qu'une habitation familiale) à partir de la date de fabrication, et ce, sans exception.

CUVE INTÉRIEURE

Si la carte de garantie a été reçue dans les délais prescrits, et si la cuve intérieure de l'unité coule dans la période la plus courte entre SIX (6) mois suivant la date originale d'installation ou QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivant la date de fabrication, le premier cas échéant, un équipement de remplacement sera fourni au propriétaire original qui en a fait l'achat. L'utilisation d'un équipement à d'autres fins que pour une habitation unifamiliale réduit la garantie à UN (1) an.

Exemples :

- 1 : Ou CINQ (5) ans pour les réservoirs d'entreposage
- 2 : Ou SOIXANTE-DIX-HUIT (78) mois pour les réservoirs d'entreposage

PIÈCES

Si toute pièce s'avère défectueuse à l'intérieur d'UN (1) an, suivant la date d'installation et que ladite pièce est un produit de fabrication de notre usine ou une pièce approuvée OEM, le manufacturier fournira une pièce de remplacement après l'avoir reçue et inspectée.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1) Une défectuosité ou mauvais fonctionnement dû à une erreur d'installation, d'utilisation ou d'entretien de l'appareil en non-conformité avec le manuel d'installation;
- 2) Si l'installation est non conforme aux normes CSA, particulièrement et sans toutefois s'y limiter, à la norme CSA-C652 en vigueur (*Installation des chauffe-eau électriques à accumulation et des chauffe-eau à pompe à chaleur pour usage domestique*), CSA-B149.1 (*Code d'installation du gaz naturel et du propane*) ainsi qu'à tout autre code et norme en vigueur, aux règlements locaux et aux règles de l'art;
- 3) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'utilisation abusive, feu, inondation, gel ou tout autre sinistre;
- 4) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'utilisation de l'unité sans qu'une soupape de température et pression ne soit installée;
- 5) Pour tout dommage ou défectuosité dû au branchement de toutes sources d'énergie alors que l'équipement est vide d'eau ou partiellement rempli, ou à l'accumulation de dépôt causant des éléments chauffés sans eau;

- 6) Pour tout dommage ou défectuosité causé à l'équipement par tout raccord à une source extérieure d'énergie non-approuvée par GIANT ou pour une utilisation autrement qu'avec de l'eau potable, sans additifs comme le sel, le chlore ou des produits chimiques autres que ceux qui sont ajoutés à l'eau pour la rendre potable;
- 7) Pour tout dommage ou défectuosité causé à l'enlèvement de l'anode et/ou le fait de ne pas avoir vérifié si l'anode était encore fonctionnelle. « **Toutes les anodes doivent être vérifiées au moins une fois tous les deux (2) ans et remplacées, au besoin** ». L'installation d'une anode ne respectant pas les exigences de la norme CSA-C309 en vigueur (*Réservoirs à accumulation vitrifiés pour la production d'eau chaude pour usage domestique : Exigences de fonctionnement*) particulièrement concernant la construction, l'installation et la composition de l'anode de remplacement annule la garantie immédiatement. Il en est de même, sans toutefois s'y limiter, pour le non-respect des normes CSA-C191, CSA-C22.2 et CSA-B149.1;
- 8) Pour tout dommage ou défectuosité dû à l'utilisation de l'unité avec un adducteur d'eau si l'anode de magnésium n'a pas été remplacée par une anode d'aluminium approuvée par GIANT, ainsi que l'ajout de pastilles de zinc;
- 9) Pour tout dommage ou défectuosité causé par l'ajout de toutes pièces fabriquées par une autre compagnie ou pièces de remplacement non approuvées par le manufacturier tels que des éléments, contrôles, tubes plongeurs, anode, anode à courant induit, soupape de sûreté, etc.;
- 10) Pour tout dommage occasionné par une unité qui coule et qui n'est pas adjacente à un drain de plancher fonctionnel et non-obstrué ou qui n'est pas dans un bac/bassin raccordé à un drain de plancher;
- 11) Pour tout équipement ayant fonctionné à une température excédant la température maximale du thermostat et/ou le limiteur de haute température, à une pression supérieure à celle indiquée sur la plaque signalétique, à ceux affectés par un coup de bélier ayant causé un revirement du fond du réservoir, aux unités installées dans un réseau fermé sans réservoir d'expansion³ adéquat ainsi qu'aux équipements installés dans un système muni d'un dispositif anti-revoltement (DAR), sans réservoir d'expansion³ adéquat;
- 3 : Ou toute autre méthode acceptée par l'autorité compétente
- 12) Pour toute unité vidangée pour hivernage;
- 13) Pour tout problème de rendement dû à une mauvaise sélection d'équipement, d'alimentation en énergie, flage ou fusible/disjoncteur;
- 14) Pour toute unité dont la plaque signalétique a été retirée ou altérée;
- 15) Pour tout problème de bris ou d'endommagement provoqué par un coup de bélier provenant, sans toutefois s'y limiter, d'un robinet à fermeture rapide, d'une valve solénoïde ou autre sans qu'un réservoir d'expansion préfabriqué et adéquatement sélectionné ne soit installé selon les codes, les normes et les règles de l'art;
- 16) Pour tout problème occasionné par l'installation de raccords d'eau non compatibles avec les raccords d'entrée et sortie «NPT» de l'équipement;
- 17) Pour toute unité installée à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

RESPONSABILITÉ POUR SERVICE ET MAIN-D'OEUVRE

Cette garantie n'inclut aucuns frais de main-d'œuvre, diagnostic, service, enlèvement et installation d'un équipement de remplacement. Tous les frais encourus sont à la charge du propriétaire de l'unité.

FRAIS DE TRANSPORT

Si un équipement ou pièce doit être remplacé, le manufacturier paiera les coûts de transport pour la livraison de l'unité ou de la pièce chez le distributeur ou détaillant de notre choix. Tous les frais de manutention locale concernant le retour de l'unité ou pièce défectueuse chez le distributeur ou détaillant, seront aux frais du propriétaire.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Toute réclamation sous garantie doit être acheminée à GIANT, à l'intérieur d'un délai maximum de trente (30) jours de la date de la découverte dudit défaut. L'absence d'aviser par écrit le manufacturier à l'intérieur dudit délai annule la présente garantie. Toute réclamation concernant le service de garantie doit être acheminée à votre contracteur, grossiste autorisé ou détaillant par lequel vous avez acheté votre équipement. En retour, ledit contracteur, grossiste autorisé ou détaillant communiquera avec le manufacturier. Si cette procédure ne peut être appliquée, veuillez communiquer avec un contracteur, grossiste autorisé ou détaillant de votre localité distribuant nos produits. Pour obtenir de plus amples informations concernant la garantie, n'hésitez pas à communiquer avec notre département du service à la clientèle au (514) 645-8893 ou 1-800-363-9354, option 1. Afin de répondre à votre appel dans les plus brefs délais, veuillez avoir en main le numéro du modèle ainsi que le numéro de série de votre unité, que vous trouverez sur la plaque signalétique apposée sur le côté de votre équipement. La preuve d'achat avec la date et le nom du magasin où l'équipement a été acheté est obligatoire si la date de fabrication excède la période de garantie offerte par le fabricant.

Advenant le cas où le modèle original n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, entre autres et sans toutefois s'y limiter, aux changements de normes gouvernementales, le manufacturier s'engage à fournir une unité ou une pièce de remplacement avec des caractéristiques comparables. Si les exigences de la réglementation gouvernementale ou les normes de l'industrie requièrent que l'unité de remplacement soit munie de caractéristiques différentes de l'unité ou d'une pièce défectueuse, le propriétaire paiera la différence de prix associée à ces nouvelles caractéristiques. Si ce dernier paie la différence de prix pour ces caractéristiques supplémentaires, il bénéficiera d'une nouvelle garantie de base limitée complète sur l'équipement de remplacement.

DIVERS

Personne n'est autorisée à modifier aucune des conditions de cette garantie. Le fabricant ne reconnaîtra aucune offre de garantie, de quelque nature qu'elle soit, autre que celles offertes par GIANT. Aucune réclamation pour tous les incidents ou dommages conséquents (incluant les dommages causés par la cuve intérieure qui coule) ne sera acceptée. Si la carte ne nous est pas retournée, une preuve d'achat affichant le nom, la date ainsi que l'endroit où vous avez effectué votre achat sera nécessaire afin de répondre à votre demande de réclamation. Si vous ne pouvez pas nous retourner une telle preuve d'achat, la période de garantie offerte sera alors réduite au minimum tel que spécifié à la section «GÉNÉRALITÉS». **Afin d'éviter toute confusion et/ou malentendu, il est fortement recommandé de nous retourner votre carte de garantie dûment remplie dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'achat de l'équipement afin de profiter au maximum de cette garantie.**

GARANTIE PROLONGÉE

Pour toute information concernant des options de garantie supplémentaire sur nos chauffe-eau résidentiels électriques, au gaz ou réservoirs d'entreposage, veuillez contacter un plombier licencié, un détaillant autorisé ou GIANT.

